

On s'abonne
À Québec, au bureau du Journal,
près l'Archevêché ;
A Paris, chez Hector Bossange,

JOURNAL DE QUÉBEC

Prix des Annonces.

Dix lignes de petit-texte.... 2/6
Audeessus de six lignes et pas
plus de dix..... 3
Pour chaque ligne audeessus de
dix..... 0/4

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour le Canada, par an, sans les
frais de poste..... 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais
de poste jusqu'à Londres,
par an..... 35 francs

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On fait un escompte libéral pour
les annonces d'une grande étendue et
selon le nombre d'insertions.
Jos. CAUCHON, rédacteur en chef.
Augustin CÔTÉ, gérant.

(Pour le Journal de Québec.)

M. le rédacteur,
Depuis que j'ai eu l'honneur de vous adresser la
lettre du Rév. P. de Smet, que vous avez donnée au
public, dans votre feuille d'hier (19 octobre), et
dans laquelle la mort du Rév. P. Bax, au 5 juin
dernier, est annoncée, il m'est tombé sous la main
une intéressante lettre de ce Rév. Père, écrite en
1850. C'est une aimable description de sa mission
parmi les Osages, avec quelques détails édifiants
de la vie sauvage; c'est un tableau qui ne peut
qu'intéresser vivement vos lecteurs; et j'ose me
flatter, que vous voudrez bien, avec votre obli-
geance accoutumée, lui donner place dans votre
journal intéressant journal.

Lettre du Rév. P. Bax,
Missionnaire apostolique de la compagnie de Jésus,
AU R. P. DE SMET, DE LA MÊME SOCIÉTÉ.

Village de Saint-François-de-Hieronymo,
parmi les Osages, 1er juin 1850.
" Mon révérend et bien cher père,
" Je profite de mes premiers moments libres pour
satisfaire au désir que vous m'avez témoigné plu-
sieurs fois d'avoir des détails sur notre mission des
Osages. Veuillez les recevoir comme un léger té-
moignage de notre reconnaissance pour l'intérêt que
vous prenez à nos travaux et à nos succès. Ces
marques d'attention de votre part, mon révérend
père, nous prouvent bien que, si, par le moment,
d'autres occupations vous tiennent éloigné de vos
chers Indiens, votre cœur bat toujours avec le même
dévouement pour les pauvres et délaissés enfants
du désert.

" Vous savez sans doute que la mission avait
d'abord été pendant plusieurs années entre les
mains des presbytériens, qui durent l'abandonner
vers l'automne de 1845. Cette retraite avait été
imposée aux ministres par l'attitude hostile des In-
diens contre les doctrines protestantes. Peu de
temps après, le major Harvey, surintendant de ces
tribus, réunir en conseil celle des Osages, et, après
leur avoir peint sous les couleurs les plus vives les
avantages d'une bonne éducation, il ajouta que,
s'ils le désiraient, le Grand-Père (le président des
Etats-Unis) leur enverrait des missionnaires pour
instruire leurs enfants. A cette proposition le grand
chef, au nom de tout son conseil, répondit: " Nous
" ne voulons plus de missionnaires tels que nous
" en avons eus pendant plusieurs années; car ils
" ne nous ont jamais fait aucun bien. Envoyez-les
" aux blancs; ils feront peut-être mieux qu'ici. Si
" notre Grand-Père veut que nous ayons des mis-
" sionnaires, dites lui de nous choisir des robes
" noires, qui nous apprendront à prier le Grand-
" Esprit à la manière des Français. Quoiqu'il se
" soit écoulé bien du temps depuis qu'ils nous ont
" visités (1), nous nous en souviendrons toujours
" avec reconnaissance; nous sommes encore prêts
" à les recevoir parmi nous et à écouter leur pa-
" role." Le surintendant n'avait à cœur que le
bien-être des sauvages; quoique protestant, il n'hé-
sita pas à communiquer fidèlement cette réponse
au gouvernement; il l'appuya même de ses propres
réflexions, et, sur son avis, le président s'adressa
aux supérieurs de notre compagnie et les pria de se
charger du soin de cette mission. C'était une œuvre
de dévouement, elle fut acceptée. Tous nos pré-
paratifs étant finis, je partis de Saint-Louis, le sept
avril 1847, avec le P. Schvenmackers, trois frères
condisciples, et nous arrivâmes, au bout de quelques
jours, sur les bords de la rivière Neosho, à cent
trente milles de Westport, ville frontière de l'Etat
de Missouri.

" Pour vous, mon père, qui avez plusieurs fois
traversé le grand désert de l'Ouest dans toute son
étendue et parcouru les montagnes Rocheuses
avec leurs précipices et leurs forêts, nos peines et
nos fatigues doivent vous paraître bien insignifi-
fiantes. C'était néanmoins une rude épreuve pour
nous, qui entrions pour la première fois dans les
immenses prairies des Indiens. Nous n'avions jus-
qu'alors mesuré les privations et les obstacles que
d'après les données fournies par notre imagination;
certes, la réalité dépassa tous nos calculs lorsque
nous fûmes aux prises avec la faim, la soif et le
froid; pendant une quinzaine de jours nous fûmes
obligés de passer les nuits à la belle étoile, dans la
saison la plus humide de l'année, n'ayant pour tout
lit qu'une peau de buffle, et pour abri qu'une simple
couverture.

" A cent milles environ de Westport, nous eûmes
une terreur panique. Arrivés au bosquet des noyers,
nous aperçûmes dans le lointain une troupe nom-
breuse d'Indiens à cheval, qui firent volte-face vers
nous. Peu habitués à de pareilles rencontres, nous
fûmes saisis d'une inquiétude assez voisine de la
frayeur, surtout quand nous vîmes ces sauvages
s'emparer brusquement de nos charrettes, que nous
craûmes un moment destinées au pillage. Ils exa-
minèrent tous nos bagages aussi minutieusement
et avec autant de sang-froid que l'aurait fait
d'habiles et vieux douaniers. Heureusement nous
en fûmes quittes pour la peur. Nous leur fûmes
quelques présents; ils nous donèrent la main en
signe d'amitié, et bientôt après nous les perdîmes
de vue, nous félicitant d'en être débarrassés à si peu
de frais. L'idée cependant nous vint qu'ils pour-
raient bien se repentir de leur bienveillance à notre
égard, et nous attaquar et voler nos chevaux pen-
dant la nuit. Nous quittâmes la route ordinaire et
allâmes camper bien avant dans la plaine. Plus
tard nous apprîmes que ces sauvages appartenaient
à la nation des Saux, qui avaient rendu une visite
d'amitié à leurs alliés les Osages.

" Le 28 avril, nous arrivâmes à notre destination,
à la grande joie des Indiens. Il me serait impossi-
ble de vous dépeindre les transports avec lesquels ils
nous reçurent; nous étions pour eux les envoyés du
Grand-Esprit, venus de loin pour leur apprendre la
bonne nouvelle du salut, pour leur tracer la route
qui mène au ciel, et leur procurer ici-bas l'abon-
dance et le bonheur.

" Me trouvant entouré par la première fois de
ces enfants du désert, je ne pouvais surmonter la
peine dont j'étais accablé en voyant à quelle triste
condition ils étaient réduits. Je ne perdis cepen-
dant pas courage; l'objet de mes desirs et le sujet
de mes prières, pendant bien des années, avait été
de devenir un jour missionnaire chez les Indiens, et
cette grâce était obtenue. J'étais donc content et

heureux. A notre arrivée, nous trouvâmes les mai-
sons qu'on nous préparait encore inachevées, très-
incommodes et beaucoup trop petites pour la plu-
part. Il en résulta pour nous un surcroît d'occupa-
tions et de fatigues.

" La population des tribus comprises sous le nom
de grands et de petits Osages, est à peu près de
cinq mille âmes, dont trois mille cinq cents demeu-
rent sur les bords du Neosho, et les autres sur le
Verdignis. Cette dernière rivière est moins consi-
dérable que la première, mais les vallées et les
prairies qu'elle arrose sont préférables sous le rap-
port de la culture. Elles sont toutes les deux tribu-
taires de l'Arkansas.

" Autrefois les Osages étaient représentés comme
des hommes cruels, adonnés aux vices les plus dé-
gradants: on les a dépeints voleurs, assassins,
ivrognes. Quant à ce dernier reproche, je dois
avouer qu'ils le justifiaient naguère. Les effets de
leur passion pour les liqueurs fortes étaient si ter-
ribles, qu'à notre arrivée des tribus entières étaient
presque détruites.

" Au printemps de 1847, dans un seul petit vil-
lage, trente jeunes gens, à la fleur de l'âge, furent
victimes de la boisson. Moi-même, j'ai rencontré
des hommes, des femmes, et jusqu'à des enfants
dans un état complet d'ivresse, et se traînant au-
tour de leurs loges comme autant d'animaux. Ce
spectacle fit verser bien des larmes et arracha bien
des soupirs à ceux qui avaient été choisis pour
travailler au salut de ces infortunés. Mais, grâce
au Seigneur, le mal a été coupé dans sa racine.
Les avis d'un bon et digne agent du gouvernement,
secondés par nos propres efforts, ont si bien réus-
si, que l'intempérance a presque complètement
disparu: des prières journalières sont offertes pour
que ce vice et toutes les misères qui en sont la suite
ne reparaissent plus parmi nous.

" Je suis convenu franchement des défauts des
Osages; je dois maintenant repousser les calomnies
accréditées sur leur compte. Des bandes de pil-
lards, allant du Nord au Sud, traversent leurs
établissements, ainsi que ceux des blancs qui ha-
bitent les frontières, enlevant tout ce qu'ils rencon-
trent; les Osages sont ainsi les victimes des vols
dont on les accuse d'être les auteurs.

" On en peut dire autant des assassinats commis
sur la route de Santa-Fé. D'après ma propre ex-
périence, je suis convaincu qu'il y a peu de nations,
dans ce pays, aussi affectionnées aux blancs que
celle des Osages, et, de fait, on dirait qu'il leur
est naturel de vivre en parfaite amitié avec tous
ceux qu'ils connaissent. L'harmonie règne parmi
eux; des mots durs ne sortent de leur bouche que
quand ils ont bu avec excès. Maintenant ils sont
en paix avec toutes les tribus, excepté celle des
Pawnees-Maas, dont la conduite à leur égard ne
saurait être assez flétrie. A peine les Osages sont-ils
partis pour la chasse que les Pawnees, qui attendent
ce moment, se jettent sur les villages restés sans
défense, pillent les whigwhams et volent les che-
vaux. Les Osages ont souvent fait la paix avec cette
nation déloyale; mais à peine les traités étaient-ils
conclus que l'ennemi recommençait de nouveau ses
péripéties attaques.

" Il y a longtemps que j'essaie de mettre un
terme à la manie cruelle d'enlever la chevelure aux
morts et aux blessés. Dans ce projet comme dans
bien d'autres, j'ai été contrarié par les mauvais
conseils et les funestes exemples des blancs. Je
desirais pouvoir dire à ceux dont je suis chargé:
" Imitez les blancs." Il m'eût été si doux de les
leur proposer comme modèle! Mais cette consolation
m'est refusée. Ici, comme autrefois au Parag-
uay, l'Indien ne tire aucun avantage du voisinage
de hommes civilisés; au contraire, il apprend
d'eux à devenir plus rusé, plus vicieux, et à maudire
son Dieu dans une langue étrangère, ne trouvant
pas d'expression pour le faire dans la sienne. Je
vous citerai, à ce propos, une petite anecdote qui
date à peu près d'un an. Je faisais une instruction
dans un village nommé Wichoka-Ougrin. J'avais
pris pour sujet l'intempérance; les suites funestes
de cette passion, ses effets désastreux pour la santé
et la vertu, la rapidité avec laquelle elle conduisait
les hommes au tombeau et les séparait de leurs
femmes et de leurs enfants, que le Grand-Esprit
leur avait confiés, telles étaient les considérations
que je développais. Quand j'eus fini de parler,
Shope-Shinka ou le Petit-Castor, un des principaux
de la tribu, se leva et me dit: " Mon père, ce que
" tu affirmes est vrai, nous croyons tes paroles;
" nous avons vu bien des Peaux-Rouges enterrés
" parce qu'ils aimaient l'eau de feu. Une chose
" cependant nous étonne: nous sommes ignorants,
" nous ne connaissons pas les livres, nous n'avons
" jamais entendu la parole du Maître de la vie.
" Mais les blancs qui connaissent les livres, les
" blancs qui ont de l'intelligence et qui ont entendu
" les commandements du Grand-Esprit, pourquoi
" boivent-ils cette eau de feu? Pourquoi nous
" la vendent-ils, quand ils savent que Dieu les
" voit?"

" Je vais entrer maintenant dans quelques dé-
tails plus intimes sur notre mission et nos travaux.
Immédiatement après notre installation, au prin-
temps de 1847, notre premier soin fut de préparer
une école pour les enfants. Elle fut ouverte le 10
mai. Les écoliers étaient peu nombreux au com-
mencement; quelques mères et trois Indiens furent
les seuls qui se présentèrent; car les parents étaient
pleins de préjugés contre cet établissement. Ils
donnaient pour excuse à leur opposition que les en-
fants confiés aux premiers missionnaires (les pres-
bytériens) n'avaient rien appris, qu'ils avaient été
fouettés tous les jours, et qu'étant contraints à tra-
vailler sans relâche, ils s'étaient enfin sauvés.
Aussi la menace la plus efficace qu'une mère pût
faire à son fils était-elle de lui dire qu'il n'aurait
l'école. Ces préventions étaient si générales, que,
dans mes premières visites, les enfants ne voulaient
pas m'approcher; mais après que j'eus dissipé leurs
craintes en leur donnant des dragées ou des bis-
cuits, dont mes poches étaient toujours remplies,
ils se familiarisèrent, et les premiers de temps ils
furent très-attachés. Les enfants qui vinrent à
l'école, étant très-contents de nos soins, exprimèrent
à leurs familles leur naïve satisfaction. Cette nou-
velle se répandit bientôt, et maintenant les jeunes
sauvages supplient leurs parents de les laisser aller
à la mission, ce qu'on ne leur refuse jamais; car
l'Indien est toujours indulgent pour ses enfants.
Avant la fin de l'année, le nombre de ceux qui
étaient reçus ou qui désiraient l'être surpassait celui
que nous pouvions loger. Il nous a fallu agrandir
le local de notre établissement pour répondre aux
nouvelles demandes.

" Restait à s'occuper de l'éducation des filles.
Pour réaliser ce louable projet, le P. Schvenmackers
résolut d'exciter en leur faveur l'intérêt de quelque
communauté de ferventes religieuses. Sa voix fut
entendue par les bonnes et charitables Sœurs de Lo-
rette de Kentucky. Vers la fin de l'année 1847,
quatre religieuses de cette congrégation arrivèrent
chez les Osages pour partager nos travaux, et quoi-
que leurs souffrances, leurs preuves et leurs priva-
tions fussent grandes (car elles étaient obligées de
coucher sur le dur et en plein air), la perspective
de ces croix ne ralentit pas l'ardeur de leurs com-
pagnes; deux autres ne tardèrent pas à venir les
rejoindre. Leur patience, leur bonté et leur cou-
rage ont gagné l'estime et l'affection de toute la
tribu. Elles ont déjà accompli un grand change-
ment et un grand bien. Les talents qu'elles ont
déployés dans la direction de leur école, et les pro-
grès rapides que font les enfants sont admirés de
tous les étrangers qui les visitent.

" Rien n'étonne plus ces étrangers que les pro-
grès de nos petits Osages dans les différentes bran-
ches qui leur sont enseignées, je veux dire dans la
lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et
la grammaire pour les garçons; la lecture, l'écriture,
la géographie, les travaux à l'aiguille et le
dessin pour les filles. Ajoutez à ces dispositions un
goût bien prononcé pour la musique, et le plaisir
qu'ils trouvent à chanter des cantiques pieux. Le
plus grand nombre d'entre eux se fait remarquer par
des sentiments de dévotion vraiment admirables;
aussi la religion est-elle le moyen le plus efficace
pour corriger les fautes ordinaires à cet âge. " Mon
enfant, n'avez-vous pas promis à Dieu d'être sage
quand vous avez été baptisé?" telle est la rap-
prochante la plus sensible que nous faisons leur
adresser. Quarante à peu près ont fait leur pre-
mière communion. Ces derniers visitent le saint
Sacrement aussi régulièrement et avec autant de
ferveur que les meilleurs fidèles. C'est là ce qui nous
donne le plus de consolations, surtout lorsque nous
nous rappelons qu'il y a deux ans à peine, ces pe-
tits néophytes couraient encore les bois et les plaines,
adonnés à toute espèce de vices, et n'ayant aucune
connaissance de leur Créateur ni de la fin pour la-
quelle il les a mis au monde. Jamais la bonté divine
n'a été plus manifeste pour moi; jamais je n'en ai
vu la douce et puissante influence plus généralement
sentie ni mieux appréciée.

" Il y a peu de jours, je baptisai le plus vieux
sauvage de la nation. Je ne puis vous dire les im-
pressions que j'éprouvai en versant l'eau sainte sur
cette tête blanchie par les années. Le baptême est
un des sacrements de notre sainte religion que l'In-
dien comprend le mieux et celui de tous qu'il est
le plus desiré de recevoir. Des incidents que
j'aime à appeler providentiels ont beaucoup con-
tribué à augmenter la foi de cette tribu en l'effica-
cité de ce sacrement. Je ne vous en citerai qu'un
seul. Un soir, pendant l'automne de 1848, un In-
dien arriva à la mission, la douleur et le trouble
peints sur le visage. Aussitôt qu'il m'aperçut:
" Père, me dit-il, viens sans délai, car ma femme
se meurt: tous en désespèrent, et moi je la consi-
dère déjà comme perdue. Tu nous as dit de l'appeler
lorsqu'un de nous serait en danger. Je veux
qu'elle entende la parole du Grand-Esprit avant de
mourir: c'est pour cela que je suis venu t'appeler."
Je ne faisais que d'arriver du village de Cam-
va-Shinkon, à trente milles de distance, et j'étais
épuisé de fatigue. Mais comment résister à une
invitation si pressante, et surtout dans une occasion
semblable! Après un moment de repos, je
partis. A mon arrivée, la loge était remplie de
femmes et d'enfants hurlant la sauvage chanson des
morts. Je les priai d'interrompre ces chants lu-
gubres, et je m'approchai de la malade, qui était
étendue sur une peau de buffle et couverte à peine
de quelques haillons. Je la trouvai sans connais-
sance, et comme j'ignorais si elle reviendrait de sa
léthargie, je me déterminai à rester là jusqu'au
matin. Un Indien eut la bonté de me prêter sa
couverture, dont je m'enveloppai, et j'essayai de
prendre quelques heures de sommeil. Mais tout
fut inutile; car les voisins commencèrent de nou-
veau leur épouvantable vacarme, tandis que les
chiens de la loge passaient et repassaient sur moi
avec une telle continuité, qu'il m'eût été impos-
sible de compter le nombre de leurs visites. Vers
l'aurore, la malade donna quelques signes de vie;
aussitôt qu'elle eut recouvré entièrement les sens,
je lui fis les exhortations convenables, auxquelles
elle répondit par la plus grande attention et par
l'expression d'une véritable joie. Je la baptisai et
je partis. Deux heures après mon départ, elle était
parfaitement rétablie; elle se leva, prit son enfant
et l'allaita. Etant revenu peu après au même vil-
lage, je me trouvai immédiatement environné
d'hommes, de femmes, d'enfants, criant tous de
voix: " Nous sommes bien contents de te revoir!"
C'est leur parole de cordiale réception. Après m'a-
voir raconté la guérison de la malade, ils m'appor-
tèrent vingt-cinq enfants à baptiser. " Père, me
disaient-ils, nous savons que le baptême vient du
Grand-Esprit. Nous sommes de pauvres ignorants:
nous ne pouvons pas lire le livre qui renferme la
parole de vie; mais tu nous l'expliques, et nous
croyons."

" J'ai eu des preuves bien évidentes de la ferme
résolution qu'ont nos néophytes de ne plus offenser
Dieu après le baptême. Il y a un mois environ, je
m'arrêtai dans un whigwham indien pour quelques
instants. Ceux qui l'habitaient n'avaient pu aller à
la grande chasse, à cause de la maladie de leur pe-
tite fille. Sa mère me dit que depuis longtemps
ils souffraient de la faim, elle ajouta qu'elle avait
bien vu un bœuf égaré dans la forêt, appartenant
à un blanc, et qu'elle l'aurait tué si elle ne s'était
souvenue de l'engagement qu'elle avait pris à son
baptême, de ne plus mourir que de faim et que si
mal; qu'elle préférât la faim au péché, et que si
elle avait tué ce bœuf, le Grand-Esprit n'aurait
plus eu pitié d'elle dans sa misère. A ce récit, qui
m'édifia beaucoup, je ne pouvais m'empêcher de
considérer combien le monde serait différent de ce
qu'il est, si tous se rappelaient aussi fidèlement
cette sainte promesse Indienne les promesses de leur
baptême.

" Nous avons jusqu'à présent baptisé plus de cinq
cents personnes. Je vais souvent les visiter dans
leur village, et je suis toujours reçu avec la plus
grande bienveillance; un courrier me précède
pour annoncer mon arrivée, et lorsqu'ils sont tous
réunis dans une loge ou à l'ombre de quelque arbre
séculaire, je commence une instruction, qu'ils
écoutent avec le plus grand intérêt. Quand j'ai
fini de parler, le chef se lève à son tour, adresse
à sa tribu quelques avis paternels, et répète ou com-
mente ce que le missionnaire a dit. Un dimanche,

le chef nommé Pai-Nonpashe, du village de la
Grande-Colline, sur la rivière Vert-de-Gris, vint
voir ses deux enfants qui étaient en pension chez
nous. Une courte instruction, que je fis après la
messe, produisit une telle impression sur l'esprit
de ce sauvage, qu'en s'en retournant il dit à un
mets qui l'accompagnait: " Je commence mainte-
nant à voir ce qu'il faut faire pour être agréable au
Grand-Esprit. Je suis effrayé pour moi-même; mais
je me réjouis pour mes deux enfants; car ils ont
toute facilité de devenir heureux dans cette vie et
dans l'autre."

" L'excellente santé dont jouissent tous nos élèves
étonne beaucoup leurs parents; et, de fait, les
maladies sont inconnues parmi eux; pas un seul
n'est encore mort depuis notre arrivée. Cela con-
tribue beaucoup à augmenter la confiance des
Indiens et dissipe toutes leurs craintes pendant la
saison des grandes chasses, où ils doivent s'éloigner
pour plusieurs mois. Lorsque les effrayants ravages
que le choléra faisait à Saint-Louis, à Westport
et dans les contrées voisines, furent connus ici, les
Osages alarmés résolurent immédiatement d'aller
chercher leur salut dans les plaines. Quelques-uns
voulurent emmener avec eux leurs enfants; mais
la majorité s'y opposa, dans la ferme persuasion
qu'ils seraient en sûreté sous la garde des robes
noires et sous la protection du Fils de Dieu et de sa
sainte Mère.

" Ils se retirèrent donc dans les plaines et nous
laissèrent leurs enfants. Ils n'avaient été que peu
de temps dans leur nouveau séjour, lorsque le fléau
éclata parmi eux de la manière la plus terrible, et
en emporta un grand nombre. Reconnaissant alors
leur erreur, ils se hâtèrent de revenir sur leurs pas,
pour camper, comme ils disaient, tout près des bons
Pères. Leur retour s'exécuta avec tant de précipi-
tation, qu'ils ne firent aucune provision et voya-
gèrent jour et nuit. A mesure qu'ils approchaient
de leur pays, la violence du mal diminuait, et le
dernier cas de mort arriva à quinze milles de la
mission.

" Une députation des Osages, composée du
premier chef, de cinq guerriers et d'un interprète,
est allée rendre une visite à celui qu'ils appellent
leur Grand-Père. Le président Taylor les a reçus
avec la plus grande bienveillance, et les a engagés
à commencer la culture de leur territoire. Je ne
peux vous exprimer la reconnaissance que je ressens
moi-même des soins prodigués à mes chers néo-
phytes par le gouvernement et par les officiers de
l'intendance des Indiens. Les sauvages en ont
été singulièrement flattés, et je suis persuadé qu'il
en résultera un notable progrès.

" Voila, mon révérend père, une première es-
quisse de l'état de notre mission. Nous espérons
y faire beaucoup de bien, s'il plaît à Dieu que nous
puissions y rester. Les difficultés pécuniaires nous
ont si souvent et nous mettent encore dans une
position assez critique; mais les secours que nous
recevons de la propagation de la foi viennent nous
soulager en temps opportun. Nous nous confions
en la Divine Providence pour tout et en tout. Re-
commandez-nous aux prières de votre pieuse con-
grégation et de tous nos pères et frères de Saint-
Louis.

" Votre tout dévoué frère en Jésus-Christ,
" J. J. Bax, S. J."

Votes et délibérations de l'Assemblée Législative,
Lundi, 18 Octobre, 1852.

Trente-sept pétitions sont présentées et mises sur
la table.

Pétitions reçues et lues:—
Des très-révérands évêques catholiques romains
de Montréal et Saint-Hyacinthe, et autres, habi-
tants du district de Montréal, demandant certains
amendements à l'acte 14 et 15 Vic., chap. 100, pour
réprimer plus efficacement l'intempérance dans le
Bas-Canada.

Du conseil municipal de la seconde municipalité
du comté des Outaouais, demandant une division
du dit comté, et que la dite municipalité soit érigée
en un comté séparé.

De J. Keith, écuier, et autres de Saint-Clément
et autres paroisses dans le comté de Beauharnais,
demandant l'établissement d'un bureau d'enregist-
rement dans le village de Beauharnais, dans le dit
comté.

De Henry E. Warner, de la paroisse Saint-
George de Henryville, comté de Rouville, deman-
dant une aide en considération des services qu'il a
rendus pendant la dernière rébellion et de ses souffrances
qu'il a supportées pendant qu'il était au service de
Sa Majesté, en conséquence desquelles il est devenu
impotent.

Du conseil municipal du comté d'Yamaska, de-
mandant une aide pour mettre en état les commis-
saires des travaux publics de construire un pont sur
la rivière Yamaska, dans la paroisse d'Yama-
ska.

Du conseil municipal du comté d'Yamaska, de-
mandant une aide pour mettre les commissaires des
travaux publics en état de construire un pont sur la
rivière Saint-François, entre le village de Wurte-
bourg et celui des Sauvages Abenakis.

De l'honorable William Walker et autres, de la
ville de Québec et endroits adjacents, demandant la
passation d'un acte d'incorporation pour les mettre
en état de construire un chemin de fer depuis la
Pointe-Lévi, vis-à-vis la dite ville, jusqu'à la ligne
frontière du Nouveau-Brunswick, devant faire
partie de la ligne du grand tronç de chemin de
fer.

Du conseil municipal des comtés-unis de Lanark
et Renfrew, demandant certains amendements à la
loi des jurés du Haut-Canada.

De la corporation du collège de Saint-Hyacinthe,
demandant certains amendements à l'acte d'incorpora-
tion du dit collège.

L'honorable M. Morin présente—Rapport du re-
censement pour l'année 1852, savoir, population
par origine,—recensement religieux,—recensement
agraire.

Ordre est alors donné de grossoyer l'adresse; et
un message est envoyé au conseil législatif infor-
mant leurs honneurs que cette chambre a adopté
la dite adresse à Sa Majesté, et demandant leur
concours.

Un message est reçu du conseil législatif, adop-
tant le bill pour éviter les doutes quant à la vé-
ritable signification d'une certaine disposition dans
l'acte qui régle l'élection des membres de l'assemblée
législative, sans amendement.

L'honorable M. Morin présente—Réponse à une
adresse du 20 du mois dernier pour un tableau du
nombre d'actions intentées, et du nombre d'actions
jugées devant la cour des commissaires dans le Bas-
Canada, pour les années dernières, et pour copie
d'un certain tarif des cours de circuit et des cours
supérieures et des cours d'appel, dans le Bas-
Canada.

Sur motion de M. Mongenais, la pétition des
très-révérands évêques catholiques romains de
Montréal et de Saint-Hyacinthe, et autres, habi-
tants du district de Montréal, reçue et lue ce jour,
est imprimée.

M. Stuart présente un bill pour faciliter l'examen
des témoins dans les causes civiles dans le Bas-
Canada;—seconde lecture, mercredi prochain.

Sur motion de M. Boulton, une adresse est votée
à Son Excellence, pour un état indiquant à quels
banquiers en Angleterre les produits des débetures
ont été payés, et à quelle époque; et en quelles
sommes les montants ainsi payés en Angleterre ont
été tirés par le gouvernement provincial, et les
dates et montants des dites traites ou lettres de
change, et les parties auxquelles icelles étaient
payables.

La chambre prend de nouveau en considération
les accusations portées contre Louis-Célestin
Lefrançois, écuier, régulateur, et officier-rap-
porteur à la dernière élection pour le comté de
Montmorency, sur la pétition de Joseph Cauchon, écuier,
membre pour le dit comté.

Et la chambre étant informée que M. Lefrançois
est à la porte, il est appelé.

Jacques Rhéaume, écuier, comparait comme
conseil de M. Lefrançois.

L'ordre de la chambre, de jeudi dernier, pour la
comparution d'Ovide Rousseau, écuier, du Château-
Richer, à la barre de cette chambre, pour être
interrogé sur les dites accusations, étant lu;

Et la chambre étant informée qu'Ovide Rousseau
est à la porte, il est appelé et, à la barre, interrogé
comme suit:—

Par M. Cauchon:—
1. Vous appelez-vous Ovide Rousseau? Etes-vous
notaire et demeurez-vous au Château-Richer dans
le comté de Montmorency?
R. Je m'appelle Ovide Rousseau, je suis notaire,
et je réside au Château-Richer.

2. Connaissez-vous M. Louis-Célestin Lefrançois,
le régulateur de la 1ère division du comté de
Montmorency, et savez-vous qu'il était officier-
rapporteur à la dernière élection du dit comté?
R. Oui.

3. Demeurez-vous voisin du dit Louis-Célestin
Lefrançois durant et avant la dernière élection du
comté de Montmorency?
R. Je demeurez près de chez lui avant et durant
la dite élection.

4. Savez-vous qui étaient les candidats à la
dernière élection du comté de Montmorency?
R. Les candidats à la dernière élection du comté
de Montmorency étaient MM. Cauchon et Guay.

5. Savez-vous chez qui était le rendez-vous des
partisans de M. Guay à la dernière élection du dit
comté de Montmorency?
R. D'après ce que j'ai pu voir, les partisans
allaient chez M. Lefrançois et M. Bernier, avant
et pendant l'élection. J'étais absent de la paroisse
pendant les deux jours de la votation, et je ne
pourrais dire si le rendez-vous était aux mêmes
endroits ces deux jours-là.

6. Allait-ils chez M. Lefrançois pendant que
celui-ci était officier-rapporteur?
R. Oui, je les y ai vus aller plusieurs fois.

7. Pensez-vous qu'ils allaient pour faire en-
registrer des papiers, ou relativement à l'élection?
R. Je pense qu'ils y allaient relativement à
l'élection.

8. S'ils y étaient allés pour faire enregistrer des
papiers y seraient-ils allés aussi souvent?
R. Je ne pourrais pas répondre à cette question.

9. Avez-vous eu quelque conversation avec
Louis-Célestin Lefrançois au sujet de la dernière
élection du comté de Montmorency, et cela durant
le temps qu'il était l'officier-rapporteur du dit
comté?
R. Oui, je me suis rencontré plusieurs fois avec
lui, et nous avons parlé d'élection. Il m'a fait voir
seulement indirectement qu'il pouvait être en
faveur d'un des candidats.

10. Voulez-vous dire les mots de la conversation,
ou approximativement?
R. Je ne me les rappelle pas du tout.

11. N'avez-vous pas été le député-régulateur
de M. Louis-Célestin Lefrançois?
R. Non; j'ai seulement été son clerc.

12. Vous avez dit il y a un instant que vous ne
saviez pas si les partisans de M. Guay auraient
fréquenté aussi souvent la maison de M. Louis-
Célestin Lefrançois, s'ils y étaient allés pour faire
enregistrer des actes; pensez-vous, par la connais-
sance que vous avez dans ce bureau, ayant été le
clerc de M. Lefrançois, qu'ils y allaient aussi souvent
pour des affaires d'enregistrement?
R. Je suis porté à croire que les personnes que
j'ai vues aller chez M. Lefrançois, n'y allaient pas
pour faire enregistrer des actes, et dans le temps
j'ai toujours pensé et je le crois encore, qu'elles y
allaient pour s'entendre sur des matières d'élection.
Quelques-unes des personnes que j'y ai vues aller,
n'avaient pas continué d'y aller en d'autres temps.

13. Vous avez dit que les partisans de M. Guay
fréquentaient la maison de M. Lefrançois avant et
durant l'élection, pouvez-vous dire chez qui allaient
habituellement les principaux partisans ou cal-
culateurs de M. Guay?
R. Chez M. Lefrançois, et M. Bernier, j'en ai
aussi vu aller à l'école centrale du lieu et chez un
nommé Philipp Warren.

14. Qui occupait comme instituteur, durant et
avant l'élection, l'école centrale du lieu, c'est-à-
dire du Château-Richer.
R. M. Auguste Bechard qui était l'instituteur
du lieu et le député-régulateur de M. Lefran-
çois.

15. Le partisan de qui était M. Bechard l'insti-
tuteur, à la dernière élection, et était-il un par-
tisan actif?

(1) M. Pabbé de la Croix, actuellement chanoine à Gand,
avait évangélisé les Osages en 1820. Le R. P. Van Quicken-
borne les visita plusieurs années plus tard.

R. On m'a dit qu'il était un partisan actif de M. Guay. Je ne l'ai pas rencontré dans le temps de l'élection.
16. Étes-vous d'opinion que sans M. Louis-Célestin Lefrançois, M. Guay ne se fût pas présenté au comté de Montmorency, ou eût abandonné la lutte électorale avant la votation.
R. Je ne pourrais pas dire.
Par M. Lemieux:—
17. Avez-vous quelque intérêt dans cette affaire?
R. Non.
18. N'est-il pas vrai qu'à la dernière élection du comté de Montmorency vous représentiez Joseph Cauchon, écuyer, au poll de Saint-Joachim?
R. Je prenais part au poll de Saint-Joachim, pour M. Cauchon, mais c'était le nommé Paul Filion qui représentait M. Cauchon.
19. N'est-il pas vrai que Joseph Cauchon, écuyer, vous a promis qu'il ferait tous ses efforts et qu'il userait de son influence comme représentant le comté de Montmorency, pour vous faire avoir la charge de régistrateur que M. Lefrançois occupe actuellement, dans le cas d'une destitution?
R. Non, jamais—et il ne me l'a jamais fait voir.
20. N'est-il pas vrai que lors de la dernière élection du comté de Montmorency, vous étiez député-maire de poste?
R. J'étais maître de poste à cette époque.
21. N'est-il pas vrai que vous vous étiez proposé de recevoir la charge de régistrateur que M. Lefrançois occupe actuellement, dans le cas où il serait destitué?
R. Non. J'ai pensé qu'on pourrait me l'offrir, mais dans tous les cas j'ai toujours pensé qu'il vaudrait mieux garder ma profession que d'accepter la charge de régistrateur, attendu qu'il faut opter l'une ou l'autre charge. Voilà pourquoi et pour bien d'autres raisons, je n'ai pas désiré avoir cette place.
Par M. Cauchon:—
22. Savez-vous que M. Cauchon était un opposant du gouvernement, et attendiez-vous quelque avantage de son influence auprès du gouvernement?
R. Je savais dans le temps de l'élection, que M. Cauchon était opposant du gouvernement. J'ai toujours pensé que M. Cauchon, aussi bien que tout autre membre que j'ai l'honneur de connaître, pouvait m'être favorable auprès du gouvernement, dans toute demande raisonnable que je pourrais faire.
Par M. Lemieux:—
23. N'est-il pas vrai que lors de la dernière élection, M. Cauchon ne s'était pas encore prononcé ouvertement contre l'administration actuelle?
R. Je ne me rappelle pas s'il s'est prononcé publiquement.
24. N'est-il pas vrai que lors de la dernière élection du comté de Montmorency, vous étiez sous l'impression que M. Cauchon n'opposerait pas à cette époque l'administration actuelle?
R. Non; je n'étais pas sous cette impression.
25. N'est-il pas vrai que vous n'avez pris aucune part quelconque à cette élection en faveur de M. Cauchon, si vous aviez vu que M. Cauchon fût en opposition au gouvernement?
R. J'aurais pareillement été de sa faveur. Et il a ordre de se retirer.
M. Cauchon propose que Louis Dorion, du Château-Richer, soit maintenant entendu à la barre de cette chambre sur les dites accusations.
Sur motion de M. Lemieux, le conseil de M. Lefrançois est entendu à la barre, contre la dite motion.
La motion de M. Cauchon est alors adoptée. Et la chambre étant informée que Louis Dorion est à la barre; il est appelé et interrogé à la barre comme suit:
Par M. Cauchon:—
26. Vous appelez-vous Louis Dorion, et demeuriez-vous au Château-Richer, dans le comté de Montmorency?
R. Je m'appelle Louis Dorion, et je demeure au Château-Richer.
27. Étiez-vous électeur du comté de Montmorency durant et avant la dernière élection du dit comté?
R. Oui.
28. Connaissiez-vous Louis-Célestin Lefrançois, le régistrateur de la division N^o. 1 du comté de Montmorency, et savez-vous qu'il était l'officier-rapporteur à la dernière élection du dit comté?
R. Oui, je le connais et je sais qu'il était l'officier-rapporteur à la dite élection.
29. Savez-vous qui étaient les candidats à la dernière élection du comté de Montmorency?
R. M. Cauchon et M. Guay.
30. Savez-vous chez qui était le rendez-vous des partisans de M. Germain Guay, avant et durant la dernière élection du comté de Montmorency.
R. C'était chez M. Lefrançois. Il n'y avait que les partisans de M. Guay qui allaient là; ceux de M. Cauchon n'y allaient jamais.
31. Connaissiez-vous quelque chose de plus de la conduite de M. Lefrançois comme officier-rapporteur, durant et après la dernière élection?
R. Je sais que quand il s'agissait de faire taire le parti de M. Cauchon, il le faisait bien taire; mais que quand il s'agissait de faire taire le parti de M. Guay, il les laissait bien faire.
32. Dans quelle circonstance M. Louis-Célestin Lefrançois se conduisit-il ainsi?
R. Je ne comprends pas cette question.
33. Vous avez dit que M. Louis-Célestin Lefrançois faisait taire les partisans de M. Cauchon, et ne faisait pas taire ceux de M. Guay; voulez-vous dire quand est-ce qu'il a fait cela.
R. Le jour de l'appel nominal il laissait faire aux partisans de M. Guay tout le train qu'ils voulaient. Le dimanche suivant, j'ai voulu moi-même apaiser le bruit, et l'officier-rapporteur est venu me dire de me taire tout de suite, si non je payerais l'amende.
34. N'est-il pas vrai que vous étiez un des partisans zélés de M. Cauchon, lors de la dernière élection?
R. J'étais bien zélé pour l'élection de M. Cauchon comme membre de la chambre d'assemblée.
35. Voulez-vous nommer la personne ou les personnes qui sont allées chez vous pour prier de venir rendre votre témoignage, et nommez-les.
R. Je ne puis les nommer ne les connaissant pas. J'ai vu hier dans une lettre, qu'on me demandait de venir rendre mon témoignage à la chambre, mais je ne sais pas si c'est M. Cauchon qui a écrit la lettre.
36. N'est-il pas vrai qu'un électeur de la paroisse du Château-Richer est allé chez vous la semaine dernière pour vous prier de venir devant cette honorable chambre, rendre un témoignage, et que cette électeur vous a dit que vous seriez bien payé y récompensé. Si non, dites ce que cette personne vous a dit au sujet du témoignage que vous aviez rendu?
R. Ce n'est pas le cas. Personne n'est venu chez moi.
37. N'est-il pas vrai que vous avez été chez Charles Rhéaume, un des témoins entendus de la part du plaignant, depuis que le dernier est venu rendre témoignage devant cette honorable chambre?
R. Oui, j'y suis allé hier.
38. N'est-il pas vrai que ce même monsieur Rhéaume vous a dit chez lui, dimanche dernier, de ne rien craindre pour le temps que vous perdez en venant rendre votre témoignage, que M. Cauchon

vous paierait bien, si non dites ce que le nommé Charles Rhéaume vous a dit?
R. Je suis allé chez lui, Charles Rhéaume, pour lui dire que je ne pensais pas venir en ville, vu les occupations que j'avais. Je lui ai dit que je ne pouvais pas d'ailleurs venir à pied, et il m'a dit: "ils ne te feront pas pire qu'ils ont fait aux autres, tu peux prendre une voiture pour et faire emmener." Ce n'est pas lui qui m'a dit de venir en ville; je n'ai vu que dimanche matin la lettre qui me demandait de venir donner mon témoignage.
39. Lorsque vous avez dit à M. Rhéaume que vous ne pensiez pas venir en ville, n'est-il pas vrai qu'il vous a engagé d'y venir, en vous disant que vous seriez bien payé?
R. Il m'a dit comme je viens de le dire: "prends une voiture et fais-toi emmener, probablement tu n'auras pas pire que les autres."
40. Comment pouvez-vous dire que ces personnes allaient chez M. Lefrançois comme partisans de M. Guay? Étiez-vous présent chez M. Lefrançois?
R. Je n'étais pas présent chez M. Lefrançois, mais je connaissais très-bien les personnes qui étaient partisans de M. Guay. Je les voyais entrer et sortir de chez M. Lefrançois.
Puis il reçoit ordre de se retirer.
Sur motion de M. Cauchon, il est ordonné que Nicolas Trépanier soit maintenant entendu à la barre de cette chambre sur les dites accusations. Et la chambre étant informée que Nicolas Trépanier est à la barre; il est appelé, et interrogé à la barre, comme suit:
Par M. Cauchon:—
41. Vous appelez-vous Nicolas Trépanier, et demeuriez-vous au Château-Richer, dans le comté de Montmorency?
R. Je m'appelle Nicolas Trépanier, et je réside au Château-Richer.
42. Étiez-vous électeur du comté de Montmorency à la dernière et avant la dernière élection du dit comté?
R. Oui.
43. Savez-vous qui étaient les candidats à la dernière élection du comté de Montmorency?
R. M. Cauchon et M. Guay.
44. Connaissiez-vous M. Louis-Célestin Lefrançois, le régistrateur de la première division du comté de Montmorency, et savez-vous qu'il était l'officier-rapporteur à la dernière élection du dit comté?
R. Oui.
45. Demeuriez-vous voisin du dit Louis-Célestin Lefrançois durant la dernière élection du comté de Montmorency?
R. Je demeurais alors et je demeure actuellement à une distance d'environ trois ou quatre arpents de chez lui.
46. Savez-vous chez qui était le rendez-vous des partisans de M. Guay durant et avant la dernière élection du comté de Montmorency?
R. Dans le temps de l'élection du comté de Montmorency, les électeurs de M. Guay allaient chez M. Lefrançois, chez M. Bernier et M. Warren.
47. Quel est ce M. Lefrançois dont vous parlez, et chez qui allaient les partisans de M. Guay?
R. C'est l'officier-rapporteur.
48. Connaissiez-vous encore quelque chose touchant la conduite de M. L. C. Lefrançois, comme officier-rapporteur à la dernière élection du comté de Montmorency?
R. Le lendemain de la convocation de l'élection à la porte de l'église, les partisans de M. Guay m'ont insulté. J'étais alors avec l'officier-rapporteur. —Il les a laissés faire, et n'a pas essayé à faire maintenir la paix.
49. A-t-il encore quelque autre chose que vous connaissiez sur la conduite de M. L. C. Lefrançois comme officier-rapporteur?
R. Des personnes m'ont dit que M. Lefrançois voulait les faire voter pour M. Guay, un d'eux était électeur, et l'autre n'avait pas été assez longtemps propriétaire pour l'être.
50. Quels sont les noms de ces personnes?
R. M. Joseph Prémont, et M. Joseph Mercier. Puis il reçoit ordre de se retirer.
Sur motion de M. Lemieux, la considération ultérieure des accusations portées contre M. Lefrançois, dans la pétition de Jos. Cauchon, écuyer, membre pour le comté de Montmorency, est remise au 6 novembre prochain, pour interroger les témoins et ouïr le conseil à la barre de la chambre, de la part de M. Lefrançois.
Le bill pour séparer des fins judiciaires les établissements de Sainte-Anne des Monts et Cap Chat du district de Gaspé, et de les annexer au district de Kamouraska, est lu pour la troisième fois et passé.
Le bill pour autoriser la ville de Dundas à accorder sa garantie à la compagnie du canal Desjardins pour certaines améliorations dans le dit canal, est lu pour la troisième fois et passé.
M. Malloch propose que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'augmentation du capital de la banque de Montréal et pour faciliter le transfert des actions en certains cas, soit maintenant lu.
M. Laurin, propose en amendement, que les autres ordres du jour soient remis à demain; adopté sur division.
Alors la chambre s'ajourne.
Mardi, 19 octobre, 1852.
Le greffier met devant la chambre les délibérations du comité général des élections conformément à la 4^e sect. de l'acte des pétitions et élections de 1851, et il est ordonné qu'elles soient mises sur la table.
Quatre pétitions sont présentées et mises sur la table.
L'honorable M. Morin présente—Réponse à une adresse du 3 ultimo, demandant la correspondance et autres documents relatifs à la ligne de division entre cette province et le Nouveau-Brunswick.
Sur motion de M. Tache, la pétition de Stanislas Drapeau est renvoyée au comité de la bibliothèque.
M. Sicotte du comité spécial nommé pour juger et décider du mérite des pétitions contre l'élection pour le comté de Mégantic, fait rapport que le dit comté, par ordre de ce jour, a exigé des parties plaignantes et défendantes qu'elles produisent le 26 octobre courant, au président du comité, une liste des électeurs auxquels elles se proposent d'objecter; et que le dit comité a donné cet ordre parce qu'il est d'opinion que ce délai est plus convenable pour les parties qu'il concerne, et nécessaire pour que justice leur soit rendue.
Sur motion de M. Cauchon, l'impression de la réponse à une adresse demandant la correspondance touchant l'administration de l'hôpital de la marine et des émigrés, de Québec, qui a été présentée le 21 septembre dernier, est ordonnée.
L'honorable M. Morin présente—Réponses à deux adresses du 30 ultimo et du 15 courant, demandant divers documents relatifs à la réduction des droits sur le pin rouge.
Sur motion de l'honorable M. Hincks, l'impression des dites réponses est ordonnée, et elles sont renvoyées à un comité spécial chargé de faire rapport des circonstances relatives à la réduction des dites droits sur le pin rouge.
Sur motion de M. Sicotte, il est ordonné que le comité spécial sur les pétitions relatives à l'élection pour le comté de Mégantic obtienne la permission de s'ajourner au 26 octobre courant, afin de donner le temps aux parties intéressées d'assigner leurs témoins, et de fournir au président du comité des listes des électeurs auxquelles elles se proposent d'objecter.

M. Lemieux, du comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition contre l'élection de Kamouraska, informe la chambre qu'Edward Short, écuyer, membre du dit comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour l'assemblée du dit comité aujourd'hui.
Sur motion de M. Lemieux, il est ordonné qu'Edward Short, écuyer, soit présent à sa place en cette chambre demain.
L'honorable M. Morin, présente—Réponse supplémentaire à une adresse du 24 août dernier, étant un état des recettes et déboursés relatifs aux réserves du clergé pour le Bas-Canada, pendant l'année 1851.
Sur motion de M. Stuart, l'impression de la pétition de sa grâce l'archevêque de Québec, patron, et autres officiers de l'institut catholique de Saint-Roch de Québec, est ordonnée.
Sur motion de M. Laurin, l'impression de la réponse à une adresse relative à l'enlèvement et à la perte de certains meubles et articles appartenant à l'église paroissiale de Lubinière, laquelle a été présentée le 8 courant, est ordonnée.
L'honorable M. Morin présente un bill pour donner effet à certains procédés en vertu de l'acte intitulé: "Acte pour indemniser certaines personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion de 1837 et 1838;" —seconde lecture, mardi prochain.
L'honorable M. Hincks propose que les ordres du jour soient maintenant appelés; et des objections étant faites à la dite motion,
M. l'orateur déclare qu'elle est dans l'ordre, et cite à cet effet la 91^e règle de cette chambre comme applicable en ce cas.
Et appel ayant été fait de la décision de l'orateur; la chambre se divise:—Et la décision de M. l'orateur est confirmée.
Et l'ordre du jour pour que la chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération certaines résolutions au sujet de la constitution du conseil législatif, étant lu; la chambre se forme en le dit comité; et après avoir siégé quelque temps, le comité se lève et rapporte progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.
Les ordres du jour dont il n'a pas été disposé sont remis à demain.
Et la chambre s'ajourne.

Flour à vendre.—W. Dupont.
Terre à vendre.—F. X. Lemay.
Avis de la banque de Montréal.—A. Simpson.
Beurre à vendre.—Gibb, Lane & Cie.
Départ du Torrent pour l'Australie.—MacPherson, Crane & Cie.

CANADA.
QUÉBEC, 21 OCTOBRE 1852.
Par voie télégraphique.

L'Artic apporte les nouvelles qui suivent:
ANGLETERRE.—Une pétition a été présentée à la chambre des communes par une compagnie puissante, pour obtenir une charte royale pour la formation d'une ligne de steamers communiquant directement des côtes de l'est, et de l'ouest d'Angleterre avec le Canada et les Etats-Unis. Londres sera probablement le port de l'est, et Liverpool celui de l'ouest.
FRANCE.—Il paraîtrait qu'il existe une différence d'opinion dans le cabinet de Louis-Napoléon, relativement au temps opportun, où doit se faire la proclamation de l'Empire. Le président continue son excursion dans les provinces.
Les rédacteurs du *Sicde* ont été condamnés à un an de prison, et à 1,000 francs d'amende, pour avoir publié un article ayant pour titre: *Deux espèces de débiteurs*, que l'on considère comme un libelle contre le gouvernement.
—On craint une insurrection dans la Palestine; les Druses s'arment de toutes parts.

Consécration et Installation
DE MGR. L'ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSE THOMAS COOKE, 1^{er} ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

Trois-Rivières, mardi, 19 octobre 1852.
Hier matin, jour de la fête du Bienheureux apôtre St. Luc, la consécration et l'ordination de Mgr. l'évêque Cooke, eut lieu dans la cathédrale du nouveau diocèse des Trois-Rivières, dans cette église où Sa Grandeur avait exercé pendant près de vingt ans le ministère pastoral avec tant d'assiduité.
Le prélat consécrateur, Mgr. l'archevêque de Québec, était entouré en cette occasion si importante et si solennelle, de cinq de ses vénérables collègues dans l'Épiscopat, sans compter l'évêque élu, Nos Seigneurs les évêques de Montréal, de Bytown, de Saint-Hyacinthe, de Tloa et de Cydonia. Jamais la population de notre cité n'avait contemplé une réunion si auguste. A part Nos Seigneurs sus-nommés, cinq vicaires-généraux, près de 70 prêtres de tous les âges, et bon nombre de jeunes lévites occupaient le sanctuaire de l'église Notre-Dame des Trois-Rivières, et un immense concours se pressait dans l'enceinte ou en encombrait les abords. On remarquait l'assistance en corps des enfants des Ecoles Chrétiennes, ainsi que les membres du barreau, précédés du juge de la cour supérieure, en grand costume. Enfin un empressement général semblait témoigner hautement de l'estime et de l'amour que seut acquérir celui qui recevait sa sublime consécration.
L'office a commencé à huit heures et demie; le clergé se rendit processionnellement de l'évêché à la cathédrale, précédé d'une magnifique bannière présentant les armoiries du Métropolitain et celles de son nouveau suffragant. Le nouvel élu fut reçu dans la nef au son des cloches et des fanfares d'une bande de musique excellente, soutenue par les majestueux accords de l'orgue.
Après que chacun des officiers du chœur eût reçu les ornements ou insignes de sa dignité, et pris la place que le cérémonial lui assignait, commencèrent les imposantes cérémonies de la messe pontificale et de la consécration du nouveau pasteur. Une même pensée, une joie commune, un même élan religieux semblaient animer tous les cœurs. Les précautions et les soins que la sainte Église prend pour s'assurer des principes de ceux qu'elle délègue à la garde des peuples et qu'elle place à la tête des camps du Seigneur, les interrogations multiples et réitérées que subit l'évêque élu, les professions de foi qu'il émet, les promesses auxquelles il s'engage, les admonitions graves et sévères qui lui sont adressées, nous montrent la prudence de la Ste. Église dans le choix de ceux qu'elle donne pour chef à ses milices saintes et qu'elle constitue gardiens de sa doctrine et de ses traditions. Les sentiments qu'évoquent ces protestations, les pompes cérémonielles, l'attitude imposante des uns, la pieuse contenance des autres, l'exposé des dispositions de l'Élu, le respect qu'inspire cet appareil religieux, les pensées des combats que va livrer aux ennemis du peuple saint le nouveau pasteur, les obligations qu'impose notre mère commune à celui qu'elle établit sentinelle vigilante, athlète vigoureux, économiste fidèle, chargé de distribuer avec une ardeur et intelligente activité ses enseignements,

ses bénédictions et ses bienfaits, tous ces sentiments, tous ces sujets de réflexions étaient bien propres à pénétrer les esprits.
Mais laissons la parole au vénérable évêque de Montréal, qui se rendit à la chaire après que l'évêque élu eut été revêtu des habits pontificaux et qu'il eut reçu la croix pastorale. Sa Grandeur parlant toujours avec cette onction qu'on lui connaît, exposa d'abord la mission des évêques, chargés de continuer l'œuvre du premier, du souverain pasteur. Il nous apprend que l'évêque est chargé d'enseigner, de distribuer l'enseignement religieux à tous les âges, au père de famille, au pauvre, à l'opulent, aux jeunes lévites qu'il doit former aux vertus et aux fonctions de la vie sacerdotale, enfin aux prêtres qu'il prépose à l'administration des paroisses. Il nous informe que l'Église, à cet effet, s'enquiert avec soin et avec des précautions infinies du désir qu'a l'Élu de conformer sa vie aux enseignements et aux préceptes de la sainte Écriture, d'observer les lois et les prescriptions des Papes, d'être soumis au Vicaire de J. C., de se garder de toute affection terrestre, de diriger tous ses sentiments vers le bien commun, d'être le père du pauvre, *pauper tu eris adjutor*, d'aider l'orphelin, d'être bon, affable et miséricordieux envers tous.
Non content de ces graves avertissements, nous dit l'orateur sacré, non content des promesses et des garanties qu'offrent les qualités et les dispositions du nouveau prélat, l'Église veut qu'on invoque les légions célestes, qu'on appelle sur l'évêque élu les secours d'en haut, qu'on réclame en sa faveur l'intercession de ses patrons, de ses protecteurs, des anges de son église. Ensuite de quoi, nous dit le pieux évêque, le livre des Évangiles est imposé sur les épaules du nouveau pasteur pour lui rappeler qu'il est apôtre par excellence, dit l'Évangile de Dieu, qu'il doit être couvert comme d'un vêtement qui le protège et qu'il porte partout. On lui impose les mains, on lui oint la tête et les mains du beaume sacré, en signe du sacerdoce royal. Il chausse des sandales qui témoignent de son désir d'aller, de se transporter partout où l'appelle la gloire de Dieu et les besoins spirituels de ses ouailles, et qui lui rappellent qu'il est l'envoyé de l'Évangile et le messager de l'Évangile de paix. Les gants signifient la pureté des motifs qui doivent l'animer, la pureté des bénédictions qu'il distribue et le droit qu'a ce nouveau Jacob, aux bénédictions de celui qui est le père par excellence. Le bâton pastoral qui doit lui inspirer une pieuse sérénité pour corriger les coupables de tous les rangs; l'anneau, signe de son dévouement à son église, de l'union qu'il doit entretenir avec tous les membres qui la composent; la mitre ce casque du salut qui lui rappelle la fermeté qu'il doit déployer dans l'administration, et l'intrepidité avec laquelle il doit résister aux abus, à tout ce qui est obstacle à la gloire de Dieu, au règne de Jésus-Christ et au salut de ses brebis, sont tour à tour l'objet de réflexions heureuses.
Les peines, les tribulations auxquelles va être en bute le nouveau pasteur, les obstacles qu'il lui faudra prévenir et surmonter, les hautes fonctions qu'il exercera dans l'intérêt des peuples, le respect qu'elles imposent, les devoirs qu'elles commandent, telles sont ses explications, les idées que développa avec cette foi affectueuse, cette noble simplicité qui distingue l'évêque de Montréal.
Après ce discours du vénérable prélat, l'Élu, toujours assisté de Nos Seigneurs Prince et Baillargeon, fit à Monseigneur l'Archevêque, consécrateur, l'offrande de cire, de pain, d'eau et de vin, touchant souvenir des oblations des premiers chrétiens et des vertus qui président à leurs agapes. Puis tous les Pontifes s'unirent pour les saintes prières et pour la célébration des saints mystères... Que d'émotions pures et consolantes font naître ces cérémonies, ces rites, ces symboles!
La messe étant finie, l'Archevêque de Québec ayant remis au nouvel Evêque ses gants, sa mitre, sa crosse et les autres insignes de l'Épiscopat, le conduisit par la main à son trône et l'y installa. Alors se tournant vers le peuple, Sa Grâce félicita les citoyens des Trois-Rivières sur l'heureux événement qui s'accomplissait en leur faveur; il exprime qu'il est grand et plein d'encouragement le jour où ils reçoivent comme pasteur celui qui leur est connu leur est attaché par des liens les plus intimes; il témoigne le bonheur qu'il ressent de leur présenter celui que ses vénérables frères dans l'Épiscopat ont choisi dans leur auguste assemblée l'an dernier, que le saint siège a institué, mais que Dieu a conduit lui-même, que Dieu leur envoie, *Benedictus qui venit in nomine Domini*. C'est donc à Dieu qu'il faut en rendre grâce... et là-dessous le Pontife entonne le *Te Deum*. Pendant l'admirable cantique, Monseigneur des Trois-Rivières, assisté de ses confrères Evêques, fait le tour de l'église, répandant avec affection les prémices de ses bénédictions. Et tout le peuple saisi d'un saint respect se prosternant devant l'homme de Dieu qui a reçu la plénitude du sacerdoce et qui appelle et qui repand les bénédictions du ciel. Puis vint la belle et éloquent cérémonie de l'obédience de la part du clergé diocésain dont les membres présents, en signe de la pieuse dépendance qu'ils vouaient à leur chef, allèrent se courber sous sa houlette pastorale, baisser son anneau et recevoir sa bénédiction.
Après l'office le clergé defila à la sacristie où fut lu à haute voix, par l'écrivain remplissant les fonctions de notaire apostolique l'acte de prise de possession du siège épiscopal de Trois-Rivières, par notre Révé. Père en Dieu Thomas Cooke, premier évêque de la dite ville, lequel fut signé par les évêques, le clergé et par l'élite des citoyens de la ville.
L'entraînement de la narration nous a fait oublier que les prélats officiants ont loué la générosité avec laquelle les divers ordres de citoyens ont concouru à faire disparaître tout obstacle qui se serait élevé au sujet de l'érection du siège épiscopal de Trois-Rivières. En effet, tous se sont empressés de faire écho aux justes et religieux desirs de leurs frères dans la foi.
Le même jour, Monseigneur Cooke a signé et fait distribuer au clergé son mandement d'entrée. Nous avons la conviction intime que tous ses diocésains préteront, cette fois et toujours, une oreille docile et respectueuse à ses suggestions et que nul ne manquera de suivre ses avis.
TÉMOIN Oculaire.

On dit que le gouvernement a offert à M. Bellet, maire de cette cité, un siège dans le conseil législatif.
Nous sommes informés que la Banque de Montréal a pris des moyens pour éviter toute contre-façon, parmi lesquels il en est un qui sera à la portée de tout le monde; c'est de faire comme fait la banque d'Angleterre, de faire marquer le papier des billets lorsqu'il est fabriqué. On lit dans le papier même en le plaçant devant la lumière les mots suivants en lettres capitales: *Bank of Montreal*. Ces nombreux billets sont tous signés par S. Read, seul chargé de les signer.
Le *Morning Chronicle* d'aujourd'hui dit que MM. Jackson, Peto, Brassy, et Betto ont pris des actions de la compagnie de la *Salle musicale* de Québec, au montant de £200. Le même journal ajoute que cette prise d'actions vient à propos d'autant plus qu'il aidera à achever l'édifice, et il espère

que cet exemple encouragera plusieurs de nos citoyens à en faire autant.
—Le *Herald* dit qu'il est tombé de la neige à Montréal, dans l'après-midi de dimanche dernier.
Télégraphe sous-marin entre les deux continents.
Lorsqu'il fut question pour la première fois de l'établissement d'un télégraphe sous-marin qui relierait les deux continents, il ne manqua pas de voix disposées à sourire, même tout près de nous. Voici, cependant, qu'un projet sérieux s'élabora avec de chances de succès; le *Daily News* nous fournit à ce sujet, dans l'article suivant, d'intéressants détails:
"La possibilité d'établir un télégraphe sous-marin qui mettrait l'Angleterre, et, en définitive, l'Europe en communication avec l'Amérique, est une question qui mérite d'être méditée; et bien que nous vivions dans un siècle où les mots *difficulté*, *impossibilité*, doivent être rayés du vocabulaire, la traversée de l'Atlantique, c'est-à-dire distance de 3,000 milles à franchir, est un obstacle des plus formidables. Les seuls points de terre ou de rocher dont on pourrait se servir pour appuyer le fil conducteur sont situés d'abord par environ 30° longitude ouest, et Jacques-Island par 40°, d'où il se dirigerait ensuite sur Saint-Jean de Terre-Neuve, par environ 55° de longitude, traversant ainsi de longs espaces de mer de différentes profondeurs et pleins de difficultés auxquelles on ne sait comment se soustraire. Dans quelques parties de l'Atlantique, la sonde est descendue jusqu'à cinq milles sans toucher le fond; ailleurs, la profondeur des vallées de la mer varie d'un demi-mille à deux milles; en outre, les endroits les moins profonds renferment des roches aiguës qui, par l'action violente de la mer, usent et coupent en peu de temps un câble métallique, quelque fort, quelque bien recouvert qu'il fût, et les masses gigantesques d'herbes marines d'une épaisseur inconnue, couvrant le fond de la mer et s'étendant sur des milliers de milles carrés, permettraient difficilement de retirer le câble une fois engagé ou brisé.
"En présence de ces faits, il paraît donc nécessaire, si une communication télégraphique doit être établie entre les deux pays, de chercher une route qui présente plus de terre ferme et moins d'obstacles. Deux jeunes ingénieurs, MM. Harrison frères, semblent avoir heureusement résolu le problème. Ils proposent de partir du point le plus septentrional de l'Écosse, de passer aux îles Orcades, Shetland, Feroer, puis à l'ouest vers l'Islande; du cap Nord, en Islande, à la côte orientale du Groënland; puis, à travers la péninsule, vers le détroit de Davis, en passant ce détroit près du cap Walsingham. La dernière ligne sous-marine traverserait la baie d'Hudson, dans le Haut-Canada, et les fils se dirigeraient sur Québec, d'où ils communiqueraient avec tout le continent américain. Par ces dispositions, toute la ligne sous-marine exécuterait probablement pas 2,500 milles en parties détachées dont la plus longue, des îles Feroer en Islande, ne dépasserait guère 500 milles, ce qui augmente immensément les chances de succès. De plus, le lit des mers les plus septentrionales est favorable à ce projet; en effet, ses profondeurs, qui varient de 160 à 200 brasses, consistent en lits de pierre ou de sable, et sont ondules en montagnes ou en vallées où jamais on ne jette l'ancre, et où, par conséquent, les fils seraient parfaitement en sûreté pendant qu'ils accompliraient leur rapide et mystérieuse mission. La longueur de la ligne sur terre excéderait de beaucoup la partie immergée; mais, comme elle ne présente aucune difficulté d'exécution, qu'elle soit posée sur des poteaux ou qu'elle soit souterraine, le seul obstacle sera l'immense quantité de fils à consacrer, et, par conséquent, la dépense. Par la construction de cette ligne, une communication instantanée pourrait envelopper le globe. En passant à l'ouest, à travers les possessions russo-américaines, on arriverait au détroit de Behring, qui, traversé par une ligne sous-marine à l'endroit le plus étroit, soit sur une largeur de 250 milles, près du cap du Prince-de-Galles, conduirait sur la côte de la Russie d'Asie, et, s'avancant ensuite par la Sibirie, établirait une ceinture électrique autour de la terre et qui pourrait facilement établir les communications entre les principales places de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Des Etats-Unis, par l'isthme de Panama, on obtiendrait les mêmes résultats à l'égard de l'Amérique du Sud.
" Ces indications suffisent pour apprécier l'importance de ce projet, auquel nous savons que le gouvernement danois s'est montré favorable, ce gouvernement étant déterminé à protéger la ligne qui traverserait son territoire. Quant à nous nous ne doutons pas que la science persévérante ne puisse parvenir à l'exécuter avec succès. "

Prix décernés à la Pointe-Lévy,
A l'Exposition Agricole du district de Québec, qui a eu lieu cette année, dans la 2^e division du comté Dorchester, sur la ferme de Louis CARRIÈRE, écuyer, les 12 et 13 OCTOBRE courant, conformément à l'acte 8 Vict. ch. 5.

CHEVAUX.
Juges: J. BTE. TRUDELLE et N. PATTON, Ecuyers.
Étalon de 4 ans et au-dessus.
1^{er} Prix £2 10 0
2^d Joseph Lamontagne, Saint-Michel, 1 10 0
3^e Michel Turgeon, Saint-Charles, 1 0 0
Grat. Pierre Barras, Pointe-Lévy, 0 15 0
" Marcel Théberge, Sainte-Marie, 0 10 0
Étalons de 3 ans.
1^{er} Louis Blais, Saint-Charles, 1 10 0
2^d F. X. Roy, Saint-Anselme, 1 5 0
3^e Norbert Blanchet, Saint-Pierre, 1 0 0
Grat. Robert Cox, Leeds, 0 10 0
Étalons de 2 ans.
1^{er} Rigobert Hallé, Pointe-Lévy, 1 10 0
2^d Germain Brousseau, Saint-Michel, 1 5 0
3^e Chs. Leclerc, Saint-Charles, 1 0 0
Grat. Édouard Laguerre, Saint-Jean-Chrysostôme, 0 10 0
Poulains d'un an.
1^{er} Jos. Bourassa, St. Pointe-Lévy, 1 0 0
2^d Jacques Roy, Saint-Anselme, 0 10 0
Paires de chevaux de charrette.
1^{er} Thomas Gibb, Sainte-Foye, 2 0 0
2^d Michael Scullion, do, 1 10 0
3^e James West, do, 1 0 0
Grat. Chs. Wilson, do, 0 15 0
" John West, do, 0 10 0
Juments poulainières et propres à l'agriculture.
1^{er} J. W. Duncomb, Québec, 2 10 0
2^d 1 10 0
3^e J. Bte. Carrièr, Sainte-Henri, 1 5 0
4^e Alexandre Duquette, Saint-Charles, 1 0 0
Grat. Alexis Gouliout, Saint-Anselme, 0 15 0
" Ant. Godbout, Saint-Gervais, 0 7 6
" Théophile Blais, Saint-Pierre, 0 5 0
Poulains de 3 ans.
1^{er} Thomas Fraser, Pointe-Lévy, 1 10 0
2^d J. W. Duncomb, 1 5 0
3^e Thomas Johnson, Inverness, 1 0 0
Grat. Ant. Guay, Pointe-Lévy, 0 10 0
Poulains de 2 ans.
1^{er} James Walsh, Sainte-Foye, 1 5 0
2^d Jos. G. Lemieux, Pointe-Lévy, 1 0 0
3^e Frs. Côté, Saint-Valier, 0 15 0
Grat. Louis Bégin, Pointe-Lévy, 0 10 0
" J. Bte. G. Bégin, do, 0 5 0
Poulains d'un an.
1^{er} Isidore Bégin, Pointe-Lévy, 1 5 0
2^d Pierre Blodéan, Saint-Henri, 1 0 0
Poulains et poulainières de l'année.
1^{er} Joseph G. Lemieux, 1 0 0
2^d J. Bte. Bouchard, Saint-Valier, 0 10 0
Grat. Germain Beaudoin, Saint-Henri, 0 5 0
BESTIAUX.
Juges: J. R. LAMBLEY, P. FORGUES, J. GOSSELIN et O. C. FORTIER, Ecuyers.
Toureaux de 3 à 4 ans.
1^{er} Robert Cox, Leeds, 2 0 0
2^d Thomas Hamel, Sainte-Foye, 1 10 0

Table listing various goods and their prices, including items like 'Godfroi Blais, Saint-Pierre' and 'Taux de 2 à 3 ans'.

Table listing 'Ventes par Encaen' with details of sales and prices for various items.

Table listing 'Ventes par Encaen' for 'Bottes, Souliers, Chaussures de Caoutchouc, etc.'.

Table listing 'Ventes par Encaen' for 'Grand assortiment de BOTTES AMÉRICAINES'.

Table listing 'Ventes par Encaen' for 'VENTE DE PIANOS'.

Table listing 'Ventes par Encaen' for 'PERDU' and 'UN BILLET PROMISSOIRE'.

Table listing 'Ventes par Encaen' for 'Manufacture Laroche'.

Table listing 'Ventes par Encaen' for 'Almanach du Bon Catholique'.

Text regarding 'GÉNÉRATION DE LA BRONCHITE' and medical advice.

Text regarding 'Bitters oxygénés' and their benefits for various ailments.

Text regarding 'BAUME DE CERISIER SAUVAGE' and its uses.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'A vendre, terme facile' and property listings.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

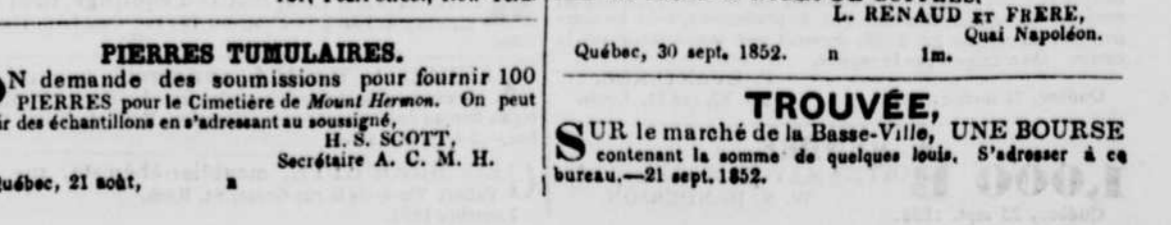
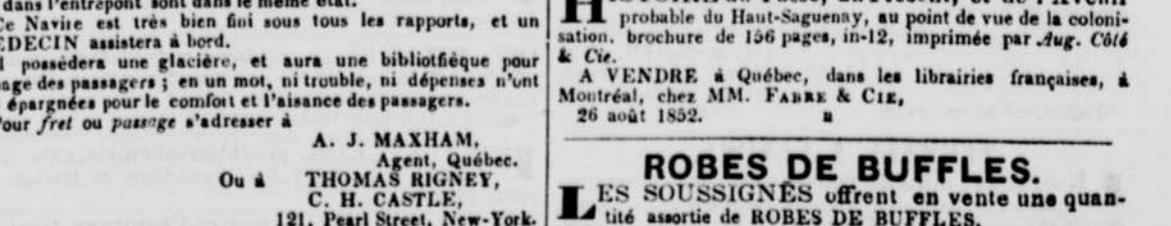
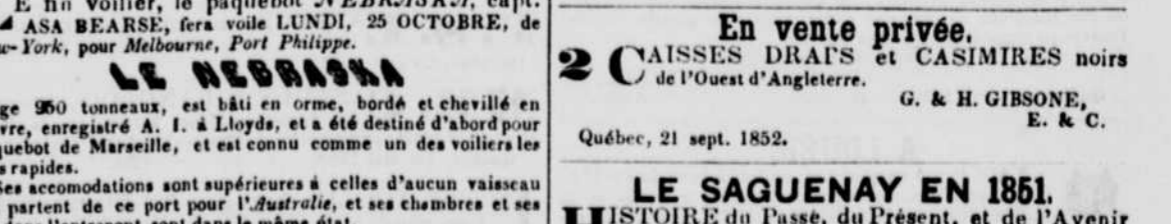
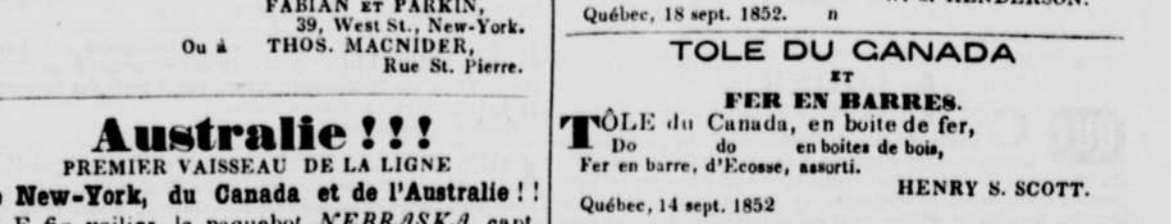
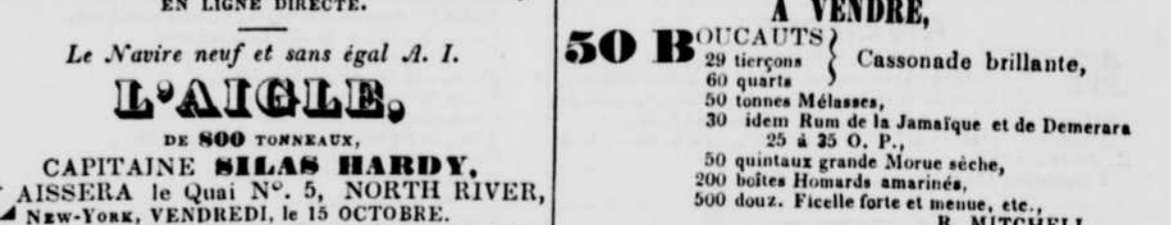
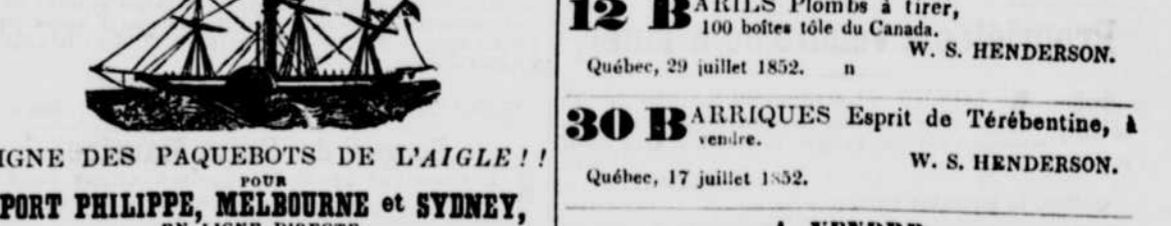
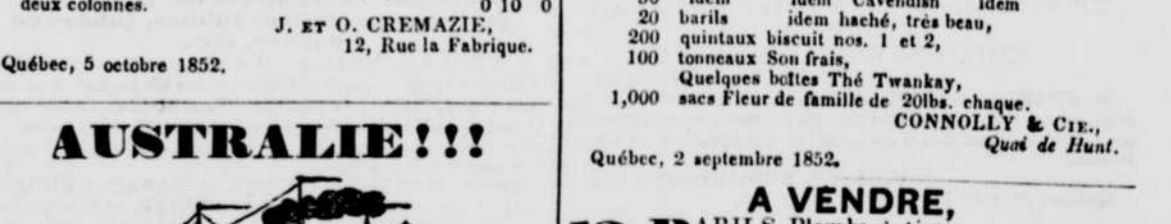
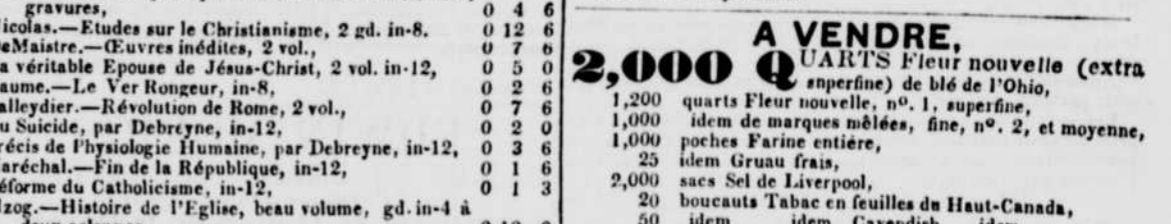
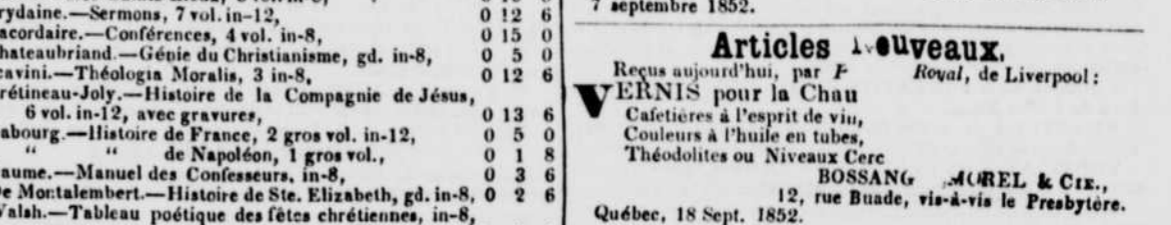
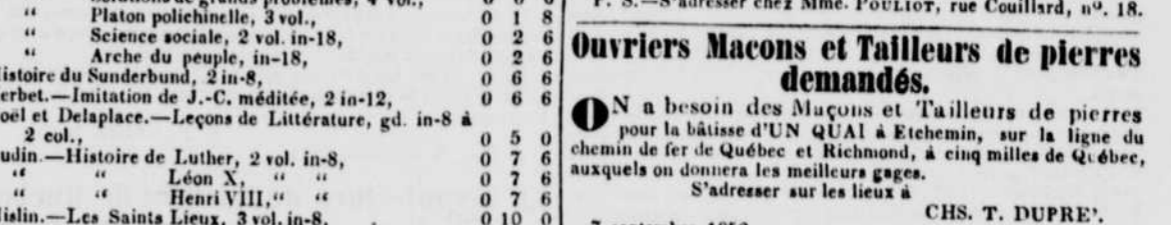
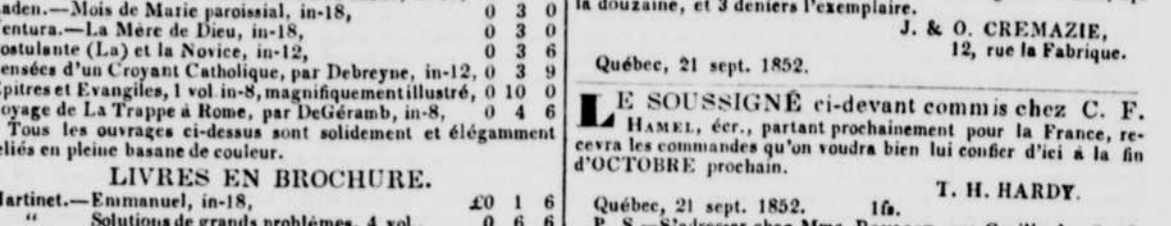
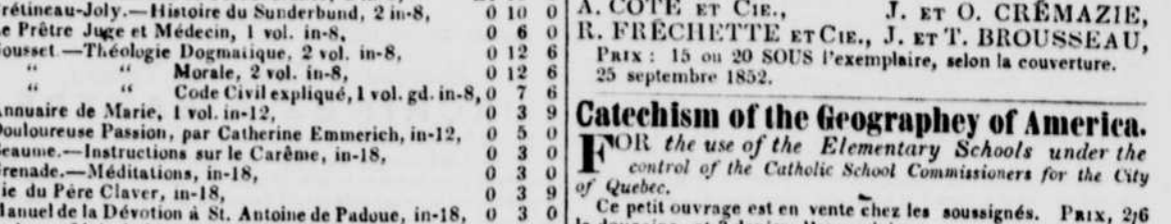
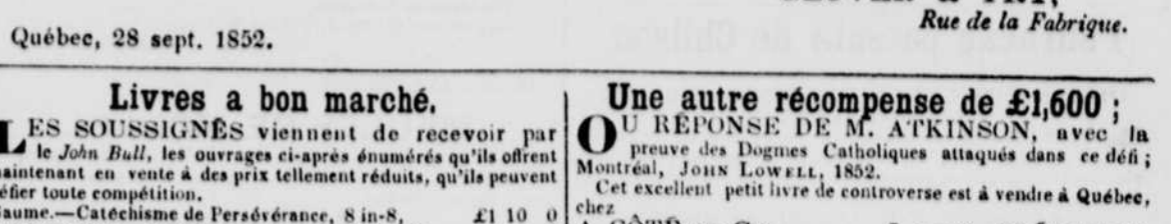
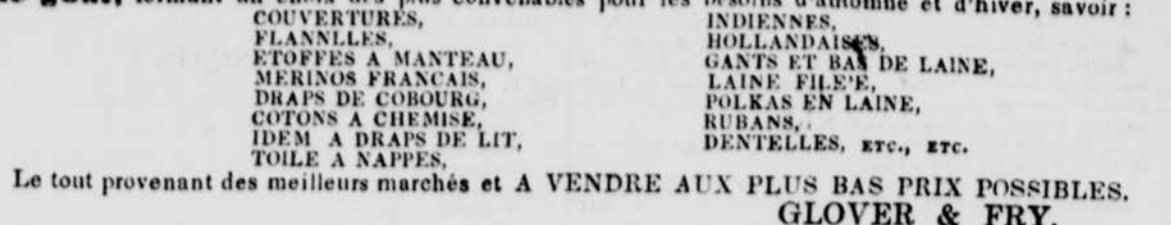
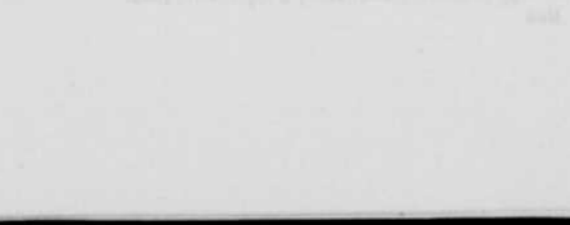
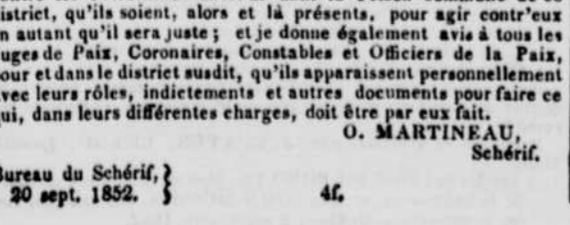
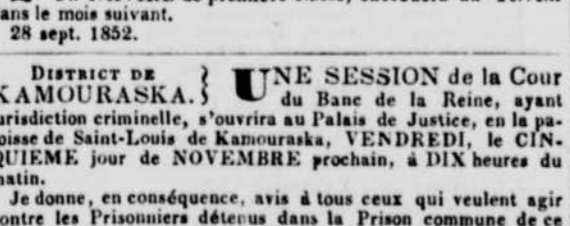
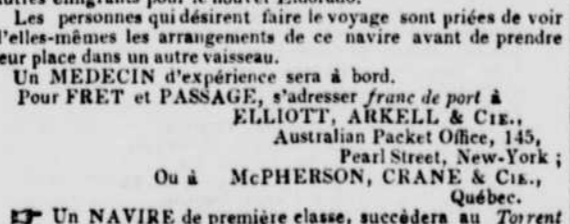
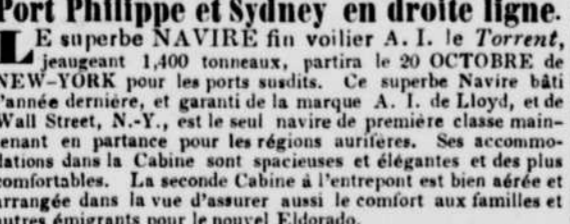
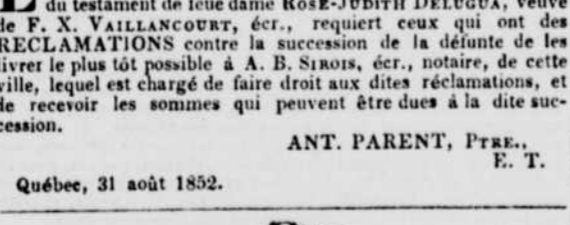
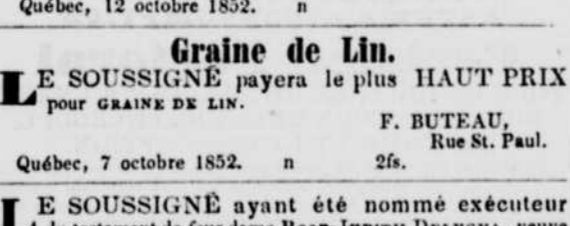
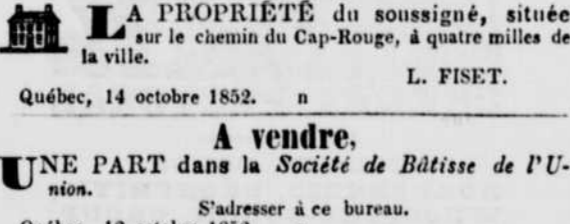
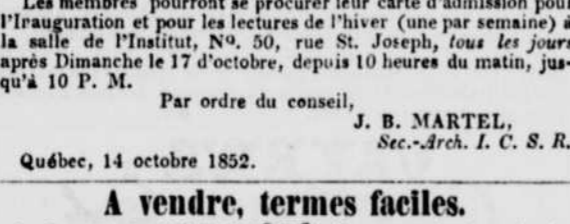
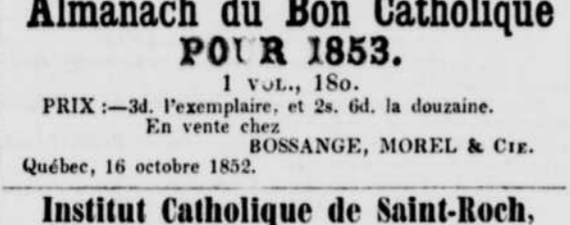
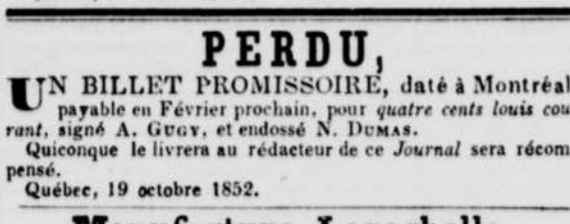
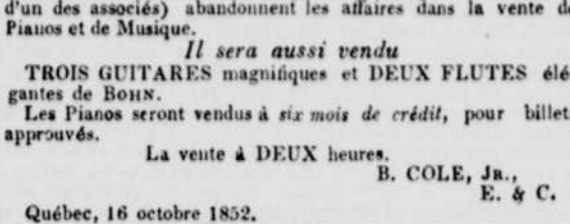
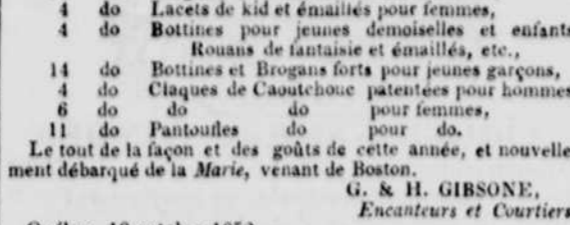
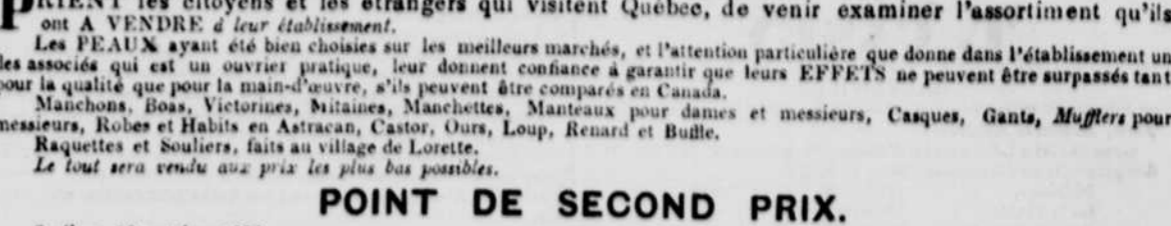
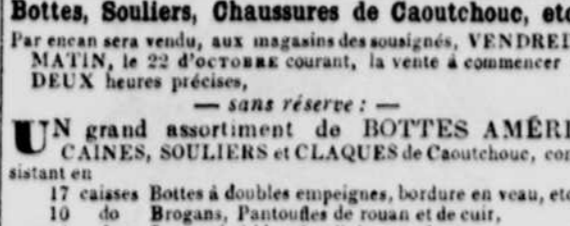
Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.

Text regarding 'Pelleteries! Pelleteries!! Pelleteries!!!' and fur goods.



Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'Avis aux Pilotes et aux Marins' and maritime notices.

Text regarding 'NOUVELLES MARCHANDISES' and new goods.

Text regarding 'Livre a bon marché' and cheap books.

Text regarding 'Une autre récompense de £1,600' and a prize.

Text regarding 'Catechism of the Geography of America' and a book.

Text regarding 'L'ÉCOLE DES SOUS-SIGNÉS' and a school.

Text regarding 'Ouvriers Maçons et Tailleurs de pierres' and workers.

Text regarding 'Articles nouveaux' and new articles.

Text regarding 'A VENDRE, 2,000 QUARTS' and grain.

Text regarding 'A VENDRE, 12 BARILS' and barrels.

Text regarding 'A VENDRE, 30 BARRIQUES' and barrels.

Text regarding 'A VENDRE, 50 BOUCHONS' and corks.

Text regarding 'A VENDRE, VITRES DE SMITH' and windows.

Text regarding 'A VENDRE, PRESQU'ÉGAL' and sacks.

Text regarding 'A VENDRE, TOLE DU CANADA' and metal.

Text regarding 'A VENDRE, FER EN BARRES' and iron.

Text regarding 'A VENDRE, ROBES DE BUFFLES' and robes.

Text regarding 'A VENDRE, TROUVÉE' and sacks.

L'AUSTRALIE ET SES TRESORS! LES hardis voyageurs qui sont sur le point de partir pour l'Australie aussi bien que ceux qui désirent faire de l'argent ici, trouveront

L'ASSORTIMENT A MEILLEUR MARCHÉ D'HABITS ET DE HARDRES DE VOYAGES AU MACASIN A BON MARCHÉ DE

T. CASEY, AU PIED DES RUES DE LA FABRIQUE ET ST. JEAN, HAUTE-VILLE. On l'on reçoit en ce moment, de la grande vente par encan de New-York, Boston et Montréal.

Fourneau patenté de Chilson. UNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

NOUS sommes heureux d'annoncer que le Fourneau calorifère et ventilateur de Chilson, tel que dernièrement amélioré et patenté est regardé par la plus haute autorité comme Le meilleur FOURNEAU au monde.

Il maintient la satisfaction de connaître que les efforts qu'il a faits pour se procurer un appareil sain, économique et durable pour réchauffer et aérer les édifices ont été couronnés d'un plein succès.

La manufacture de Marbres de Québec, N° 19, rue St. Jean, en dehors des murs, VIENDE de recevoir un supplément de PIERRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires, fonts baptismaux, etc.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, et possession donnée le 15 du mois prochain. LA MAISON NEUVE du sousigné, rue Ste. Famille, Haute-Ville, avec étable et remise.

A VENDRE, UN emplacement de 21 arpents en superficie, avec maison, étable et autres bâties, situés dans la plus belle partie de Pincoût, près de l'Eglise et de la Cour, à Kamouraska.—Conditions faciles.

A VENDRE, UNE MAISON à deux étages en bois, située sur un terrain de 105 pieds de front sur 132 de profondeur, à la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, avec dépendances. Ce terrain près de l'Eglise fait face à trois rues, est dans le voisinage du chantier, et peut être vendu par lot.

A LOUER, CETTE VASTE maison, n° 32, rue St. Louis, en face de l'Hôtel-de-Ville, ci-devant la demeure de feu François Évaurel. Cette maison a été longtemps occupée comme hôtel et elle présente par sa belle position et ses vastes dépendances, (y compris un jardin) une occasion des plus favorables, pour quiconque désire tenir un hôtel ou une résidence de première classe, pour une grande famille.

A VENDRE, UNE MAISON à deux étages en bois, située sur un terrain de 105 pieds de front sur 132 de profondeur, à la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, avec dépendances. Ce terrain près de l'Eglise fait face à trois rues, est dans le voisinage du chantier, et peut être vendu par lot.

A LOUER, POUR une ou plusieurs années, à dater du 1er Mai prochain, le magasin et demeure situés en la haute-ville, rue de la Fabrique, n° 12, maintenant occupé par M. SINCLAIR.

TERRAIN À VENDRE. Le sousigné offre de nouveau en vente le magnifique lot de terre situé entre la propriété de D. Morz, écuier, et celles des Dames Ursulines, en face de l'Épiscopat, contenant 64 pieds de front sur 116 de profondeur, avec un autre morceau contigu de 32 x 36, donnant une sortie facile sur la rue. On n'exigera pas le capital.

A VENDRE, 1,000 BOITES SAVON de Liverpool. W. S. HENDERSON.

LES SOUSIGNÉS ont reçu de leur maison de Paris, par le navire Clarissa de Bordeaux et offrent en vente un assortiment général de marchandises et de produits des meilleures fabriques françaises.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. LES SOUSIGNÉS viennent de recevoir de leur maison de Paris, et offrent en vente un grand assortiment de LIVRES DE PRIÈRES, D'ÉCOLE, etc., à l'usage des campagnes.

VINS FRANÇAIS. ST. PERAY SEC, St. Peray moussé, Ermitage blanc, Château rouge, Château blanc, St. Julien, Sauterne, Vin blanc en barriques, Eau-de-vie, (d'Orléans, Dupuis & Cie.)

MEULES DE MOULIN. LES SOUSIGNÉS offrent en vente de magnifiques MEULES DE MOULIN, arrivées directement de France, par le navire Clarissa.

Épargne de Temps et de Travail. MACHINES À BATTRE. LA demande de plusieurs messieurs intéressés à l'amélioration de l'agriculture, nous avons ouvert dans Québec, pour la vente de nos Machines à Battre améliorées et patentes, où les chalandis seront fournis à des termes aussi favorables qu'à notre fabrique de Montréal.

La réputation que les machines à battre faites par nous ont acquise ou elles sont connues et uniquement employées, nous dispensent d'en rien dire pour ces lieux là, mais à ceux qui ne les connaissent pas, nous devons avec confiance qu'elles sont sans égal pour la simplicité de leur fonctionnement et la somme d'ouvrage qu'elles font. Elles n'exigent l'emploi que de deux chevaux pour battre et vanner le grain dans une seule opération de manière à le rendre propre au moulin ou à tous les marchés.

Les agriculteurs sont invités à se rendre au magasin n° 33, rue St. Paul, où nous serons heureux de montrer cette machine et donner toutes les informations relatives à son fonctionnement.

Pour l'avantage des personnes qui achèteront de nous, un de nos employes aidera à faire fonctionner la machine jusqu'à ce que l'acheteur se soit familiarisé avec son opération.

N. B.—Tous les ouvrages sortant de notre établissement sont garantis valoir la recommandation que nous en avons donnée de tous points.

EDWIN MORRIS, 4, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, Importateur de cigares de la Havane et de Principe, autres tabacs, tabacs en poudre, etc.

APPELLE l'attention des amateurs sur son choix de Cigares achetées personnellement sur les meilleurs marchés et aux plus bas prix possibles, ce qui le met en état de vendre au moins à 20 0/10 plus bas que les prix des autres maisons en ville, venant par consignation, et ayant à ajouter un pourcentage à la valeur de son article.

AUSSE, ROULEAUX COUPÉS et TABAC A CHOQUER de toute description; TABAC EN POUDRE, et un assortiment considérable de Calumets de fantaisie et autres ustensils du fumoir, comprenant une variété de Merschaums et autres pipes, TIGES de pipes, PORTE-MONNAIES, ETUIS À CIGARES, TABATIÈRES, etc.

Adresses d'affaires. OLIVIER LAPARÈRE, peintre, vitrier, et poseur de papier peint, rue Ste. Eustache, n° 10, faubourg St. Louis.—Québec, 12 août 1852.

J. B. TRUELLE, Notaire, a transporté son bureau dans ceux de l'honorable Jean Chabot, Haute-Ville, rue Halldmand, entrée par la porte des bureaux de MM. Cazeau et Langlois, avocats. Québec, 10 août 1852.

M. S. BAILLAIRGE, pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et la Géométrie Civile, à l'enclosure des rues Saint-Joseph et Saint-François.—Québec, 8 mai 1852.

P. S. LAFLEUR, MEUBLIER ET CHAISIÈRE N° 165, rue St. Jean, faubourg St. Jean. Québec, 25 mai 1852.

MM. CASALU & LANGLOIS, avocats, ont transporté leur bureau sur la RUE HALDMAND, porte voisine de l'honorable JEAN CHABOT. Québec, 1er mai 1852.

PETER POULIN, horloger, N° 35, rue Saint-Jean, coin de la rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.—Québec, 10 décembre 1851.

T. HAMEL, a établi son STUDIO, dans la maison n° 56, rue Saint-Jean, Haute-Ville, qui sera ouvert au public tous les jours de 3 à 6 heures P. M. Québec, 16 octobre 1851.

MRS. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, en face de St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850.

MICHEL GAUVIN, maître d'équipage, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

ALFRED A. HAMEL, ARPENTREUR PROVINCIAL, au bureau de l'Inspecteur des Chemins, Hôtel-de-Ville, Québec.—9 décembre 1851.

GEO. BIGOUILLE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, Vis-à-vis la rue Grant, St. Roch. 7 octobre 1851.

AUX AMATEURS DE CIGARES. LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'informer les LÉFUMES en particulier et le public généralement, qu'il a reçu de MM. Fraité & Frères, (à leur départ de Québec), une consignment de

MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES. L'ASSORTIMENT D'EFFETS D'ÉTÉ est maintenant complété dans cet établissement, consistant en effets provenant des meilleures fabriques.

ASSOCIATION MUTUELLE BENEFICIAIRE DES ARTISANS ET TRAVAILLEURS. BUREAU PRINCIPAL, 25, State Street, NEW-LONDON, CONN. E.-U. Capital Garantit—\$50,000.

DÉPOT ANNUEL POUR LES MEMBRES AGÉS DE 12 A 65 ANS. En payant \$3 par année vous recevrez \$2 par semaine.

OFFICIERS: Président. Vice-Président. Directeurs. Secrétaire et Trésorier. Médecin consultant.

REFFÉRENCES: Hon. T. W. Williams, New-London, Président du Chemin de fer, N. L. et P. C. Hon. A. C. Lippitt, Maire de New-London.

Société Amicale Ecossaise sur la vie. (Etablie à Glasgow en 1826.)

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, au-dessus de la porte.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COTISATION de 45 ans, recevant \$225,000 sterling, en cas de décès.

PRIMES—POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 15 " 2 5 7 55 " 4 11 4

Il y a aussi des taux pour des années, pour sept années, pour des vies conjointes, et des demi primes, tous payables par quart, semestre ou par année.

WATERBURY'S COMBINATION BITTERS. OLYMPIAN REMEDY. DYSPEPSIA ASTHMA GENERAL DEBILITY. LIQUEUR AMERE OXYDE. Remède souverain pour la dyspepsie, l'asthme et la débilité générale, ne renfermant point d'alcool.

LIQUEUR AMERE OXYDE. Remède souverain pour la dyspepsie, l'asthme et la débilité générale, ne renfermant point d'alcool.

DANS ses remarques sur la dyspepsie il dit:—La médecine la plus efficace pour améliorer le ton et la force de l'estomac, est celle préparée par le Dr. Gox. B. GREEN, de Windsor, Vt., et appelée les Bitters oxygénés.

Prof. Edward E. Phelps, M. D., du Collège de Dartmouth. Hon. Myron Lawrence, Ex-Président du Sénat de Mass.

RED, BATES & AUSTIN, marchands-droguistes en gros, 26, Merchants' Row, Boston, agents généraux.

LA FIÈVRE ET LES FRISONS sont causés par les émanations fétides des marais, des végétaux en pourriture et des bas-fonds.

LES PILULES GOMMÉES DE LA FORÊT DU DR. HALSEY. Son adjoint important au Vin de la Forêt. Elles sont recouvertes d'une couche de gomme arabique, invention pour laquelle, le Dr. Halsey a reçu la seule patente qui ait été donnée pour le Vin de la Forêt.

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20s. par an, à part les frais de poste, comme il est dit en tête du Journal.

CEUX qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement de six mois ou d'un an, et payer leurs arriérés; autrement ils seront considérés continuer un autre semestre.

On peut s'abonner aussi chez les personnes suivantes, dans leur localité respective: Saint-Michel.....DR. DUBÉ, écuier.

On reçoit directement, par la poste, des abonnements des différentes parties de la province.

NOUVELLE PHARMACIE. AL'ESCOIGNEUR DES RUES DU PALAIS ET ST. JEAN VIS-À-VIS LA MAISON TETU. LE sousigné infirme respectueusement ses amis et le public et qu'il maintient prêt à fournir toutes sortes de DROGUES et MÉDECINES d'une pureté sans exemple, ainsi que toute une variété d'articles de fantaisie pour la toilette, écossant partie en boîtes de denture de verre coupé de LUBIN, DEMARSON et CHATELAIN, et autres produits véritables; Peignes et Brosses de toutes descriptions; ÉPONGE FINE DE TURQUIE, etc., etc.

Vin de la Forêt DU DR. HALSEY. DR. HALSEY'S FOREST WINE.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.